

Charte de civilité du collégien de la Vallée Verte & Charte de laïcité à l'école

Le collège est un lieu d'instruction, d'éducation et de vie collective où s'appliquent les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité. Le principe de neutralité politique, idéologique et religieuse est également un principe fondateur de l'école de la République. La mise en pratique de ces valeurs au sein du collège permet d'offrir un cadre propice aux apprentissages et à la réussite de tous. Pour cela, chacun doit connaître, s'approprier et appliquer les règles communes.

La présente charte reprend les principaux éléments du règlement Intérieur sous une forme simplifiée. Ces règles sont les conditions du « vivre ensemble » dans le collège.

Chaque élève doit donc s'engager personnellement à les respecter dans la classe, dans l'établissement et à ses abords.

1 RESPECTER LES REGLES DE LA SCOLARITE

- Respecter l'autorité des professeurs
- Respecter les horaires des cours et des activités pour lesquels un engagement a été pris
- Se présenter avec son carnet de correspondance et le matériel nécessaire
- Réaliser les travaux demandés par les professeurs
- Entrer en classe et circuler dans les couloirs calmement, en adoptant une attitude disciplinée
- Entrer au collège avec une tenue vestimentaire adaptée.
- Adopter un langage correct

2 RESPECTER LES PERSONNES

- Avoir un comportement respectueux envers les adultes (politesse, attitude convenable, écoute et respect des consignes) et les autres élèves à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement, y compris à travers l'usage d'internet.
- Être attentif aux autres et solidaire des élèves les plus vulnérables : ceux qui sont seuls et toujours isolés dans le collège.
- Briser la loi du silence en cas de souffrance d'un ou de plusieurs élèves.
- Ne jamais se moquer d'un élève ou d'un adulte.
- Ne jamais accuser sans preuve un élève ou un adulte.
- Refuser tout type de violence ou de harcèlement.
- Respecter et défendre le principe absolu d'égalité entre filles et garçons, et les règles de la mixité.
- Ne pas avoir un comportement violent, ni participer à un jeu qui viserait à blesser un camarade physiquement ou moralement.
- Respecter l'interdiction d'utiliser son **téléphone** portable ou tout objet connecté pendant les cours et activités éducatives.
- L'usage du **téléphone** portable ou de tout objet connecté est interdit dans le collège : appels, sms, photographies, films, etc.
- Faciliter et respecter le travail des agents d'entretien en utilisant les corbeilles à disposition notamment.
- Respecter les personnes, avoir un comportement correct à l'occasion des sorties scolaires ainsi qu'aux abords du collège.

3 RESPECTER LES BIENS COMMUNS

- Respecter le matériel du collège, ne pas écrire sur le mobilier, ni sur les murs.
- Garder les locaux et les sanitaires propres en utilisant les poubelles dans la cour et les couloirs.
- Ne pas utiliser les extincteurs et les alarmes sans raison valable.
- Respecter les principes d'utilisation des outils informatiques.
- Ne pas dégrader les véhicules de transports scolaires.

Le respect de l'ensemble de ces règles participe à instaurer un climat serein dans le collège, à développer une confiance partagée entre adultes et élèves et à créer un esprit de solidarité entre élèves. Il permet à la communauté éducative de construire un cadre favorable aux enseignements et à l'épanouissement des capacités et des compétences de chaque collégien. Par la mise en pratique de ces règles, chaque élève contribue à ce que tous soient heureux d'aller au collège et d'y travailler.